



LE FLASH DU GROUPE N°13

Petite enfance, RSA : les CAF se disent prêtes à s'investir

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) s'intéresse naturellement de près à deux gros dossiers d'actualité : le droit à la garde d'enfants et le revenu de solidarité active (RSA). Deux dossiers sur lesquels elle a tenu à faire connaître sa position ce 23 septembre à l'occasion de sa conférence de presse de rentrée. En faisant notamment valoir, pour l'un comme pour l'autre, que la branche famille s'est depuis un bon moment déjà engagée dans un certain nombre d'expérimentations.

L'ambition du gouvernement de pouvoir afficher à l'horizon 2012 un droit opposable à la garde d'enfants place évidemment les CAF en première ligne, aux côtés des collectivités. Rappelant que l'on compte aujourd'hui 4,8 millions d'enfants de moins de six ans et 318.000 places d'accueil en structures collectives, Jean-Louis Deroussen, président du conseil d'administration de la Cnaf, a souligné la nécessité d'"accompagner le développement quantitatif" d'une offre clairement insuffisante. Ceci, dans "un contexte budgétaire contraint", avec des "difficultés à avancer" du fait de l'éclatement des responsabilités (entre communes, EP-CI, départements, CAF...) et avec des problèmes de recrutement liés à la perspective de nombreux départs à la retraite (une assistante maternelle sur quinze d'ici 2015 par exemple). Et Jean-Louis Deroussen d'insister tout autant sur "le côté qualitatif" ou comment "mieux structurer l'offre" et développer l'accès à l'information sur les solutions de garde et les places disponibles.

La Cnaf a mené plusieurs expérimentations en ce sens : mettre en place un numéro unique d'enregistrement de demandes de garde formulées par les familles, tester les bonnes pratiques en matière de schémas départementaux d'accueil de la petite enfance, recensement des places disponibles dans les différents établissements d'un territoire... On retiendra notamment l'expérience particulièrement aboutie menée par la CAF du Bas-Rhin, qui devrait être généralisée à l'ensemble du territoire national fin 2009 ou début 2010 : la mise en place du site www.mon-enfant.fr, qui permet aux parents de connaître toutes les places disponibles près de chez eux quel que soit le mode de garde privilégié (donc y compris les assistantes maternelles, avec leurs coordonnées directes).

S'agissant du projet de loi créant le RSA (examiné à l'Assemblée depuis mercredi), que le conseil d'administration de la Cnaf a approuvé à une large majorité le 29 août dernier, Jean-Louis Deroussen a rappelé que 34 CAF ont participé à l'expérimentation du dispositif. Et que ce sont ces mêmes CAF qui "assureront l'ouverture des droits et la gestion administrative" - lesquels entraîneront d'ailleurs des besoins nouveaux actuellement évalués à environ 2.000 équivalents temps plein. En sachant que l'on estime à 800.000 le nombre de nouveaux bénéficiaires du RSA par rapport aux actuels bénéficiaires du RMI et de l'API. Et que la première année entraînera forcément "un gros travail d'accueil et d'information".

Mais la Cnaf espère visiblement ne pas être cantonnée à un rôle de gestion : "Lorsque l'orientation du bénéficiaire consistera en un accompagnement social, les travailleurs sociaux des CAF pourront intervenir. Notamment, par exemple, lorsque les freins au retour à l'emploi sont liés à des problèmes de garde d'enfant ou de logement". "Les CAF ont fait leurs preuves en matière d'accompagnement social", a insisté Louis Deroussen.